

**DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE MUNICIPAL n°25-2025
du 27 mai 2025**

**temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de la Fête des Voisins
dans le quartier du Ferty**

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité d'interdire le stationnement et la circulation dans l'impasse de la rue du Ferty au niveau des numéros 15, 17 et 19,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 – Le samedi 14 juin 2025 à partir de 08h00 jusqu'au dimanche 15 juin 2024 à 12h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans l'impasse de la rue du Ferty au niveau des numéros 15, 17 et 19.

Article 2 – Le samedi 14 juin 2025 à partir de 08h00 jusqu'au dimanche 15 juin 2024 à 12h00, la circulation sera interdite dans l'impasse de la rue du Ferty, la rue sera barrée entre le n°15 et le n°19 de la rue du Ferty.

Article 3 - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 6 - La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 27 mai 2025

Le Maire,
Marina DUPUY

